

vailent et souffrent en union avec nous sur tous les points du globe. Quels secours au moment de la mort et dans le purgatoire !

Les trente mille paroisses ou communautés religieuses agrégées à l'Apostolat ont mis aussi, jusqu'à un certain point leurs prières en commun avec tous ses membres par le fait même de leur agrégation.

90 Un neuvième avantage consiste dans les *indulgences nombreuses* accordées à l'Apostolat de la Prière. Outre les indulgences considérables propres à l'Archiconfrérie du Sacré-Cœur de Jésus, on peut gagner, chaque mois, une *indulgence plénière*, un vendredi, et une autre également plénière, un jour quelconque du mois, au choix des associés. De plus, une indulgence de *cent jours* est attachée à toutes les œuvres accomplies aux intentions recommandées, chaque mois, par le directeur de l'Apostolat de la Prière, dans le *Messenger du Cœur de Jésus*.

100 Tous les associés de l'Apostolat de la Prière acquièrent le droit de voir se réaliser en leur faveur les *promesses que Notre-Seigneur Jésus-Christ a faites* à ceux qui honoreront et s'efforceront de faire honorer son divin Cœur. Voici quelques-unes de ces promesses, dans les termes même dans lesquels elles ont été faites à la B. Marguerite-Marie :

“ 1. Je leur donnerai toutes les grâces nécessaires dans leur état ; — 2. Je mettrai la paix dans leurs familles ; — 3. Je les consolerais dans toutes leurs peines ; — 4. Je serai leur refuge assuré pendant la vie, et surtout à la mort ; — 5. Je répandrai d'abondantes bénédictions sur toutes leurs entreprises ; — 6. Les pécheurs trouveront dans mon Cœur la source et l'océan infini de la miséricorde ; — 7. Les âmes tièdes deviendront ferventes ; — 8. Les âmes ferventes s'élèveront rapidement à une grande perfection ; — 9. Je bénirai tous les lieux où l'image de mon Cœur sera exposée et honorée ; — 10. Je donnerai aux prêtres le talent de toucher les cœurs les plus endurcis ; — 11. Les personnes qui propageront cette dévotion auront leur nom écrit dans mon Cœur, et il n'en sera jamais effacé.” (*Vie de la B. Marguerite-Marie.*)—(A continuer.)

La prose *Dies iræ* a été composée par un franciscain, le P. Thomas de Cœlano, qui avait été l'ami et le disciple de saint François et qui fut plus tard le premier historiographe du saint patriarche.